

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Septembre 1873.L'ALLIANCE DU PRINCE NAPOLEON
ET DES RADICAUX.

Les journaux continuent toujours à s'occuper de la lettre du rédacteur de l'*Avenir national* et de la réponse du prince.

L'*Ordre* a parlé. Il suit l'exemple du *Pays* et désavoue comme lui, mais en termes moins vifs, le prince Napoléon. Le *Gaulois* emboîte le pas et reproduit l'article de l'*Ordre*. Les trois journaux du parti impérialiste s'accordent donc à repousser toute alliance avouée, définie, régulière avec les radicaux.

D'autre part, les journaux révolutionnaires blâment l'*Avenir national* ; ils disent que ce journal, en tendant la main aux impérialistes, a déserté le parti auquel il affectait d'appartenir.

Faut-il conclure de ces résistances et de ces blâmes que l'alliance proposée par l'*Avenir national* au prince Napoléon, et que celui-ci a si vite acceptée, ne se fera pas ? Non, certes. On peut, au contraire, affirmer qu'elle est faite. Seulement les impérialistes de bonne tenue et les républicains politiques refusent d'y adhérer tout haut.

Ils tiendront, au fond, les uns et les autres le même langage quand il s'agira de la royauté, et surtout ils voteront ensemble ; mais ces deux armées alliées, bien que toutes deux révolutionnaires, resteront chacune sous son drapeau. De bonnes gens pourront croire que ce n'est pas la même chose.

Voici l'article de l'*Ordre* :

« Nous avons pris connaissance de la lettre écrite par le prince Jérôme Napoléon à l'*Avenir national*.

« La politique du parti impérialiste repose sur le principe de la souveraineté nationale et le respect du suffrage universel ; le prince impérial le rappelait dans une al-

locution récente qui a eu un grand retentissement.

« Combattre les projets de fusion monarchique au nom de ce principe est pour le parti un devoir. Il l'accomplira avec énergie ; mais il veut combattre sous son drapeau, sans se commettre à de dangereuses alliances.

« Au vingt-quatre mai, nous n'avons point confondu notre bannière avec celle des autres partis conservateurs. Nous avons marché parallèlement avec eux contre le radicalisme. Nous entendions ainsi défendre l'ordre, sans désertier les intérêts de la démocratie.

« Au cinq novembre, nous resterons fidèles au même principe et observerons le même parallélisme. Nous défendrons les droits de la démocratie menacée, sans abandonner les intérêts de l'ordre, en faisant envers et contre tous appel au verdict direct et souverain de la nation.

« S. A. I. le prince Jérôme Napoléon n'attendra peut-être pas à reconnaître qu'elle a commis une imprudence en acceptant l'alliance qui lui était offerte ; mais il ne saurait nous convenir d'accentuer cet incident et nous ne l'apprécierons de nouveau que s'il prenait une importance à laquelle nous ne le croyons pas destiné. »

Le *Pays*, plus libre dans ses allures, publie contre le prince Napoléon deux articles dont le premier débute ainsi :

« La monstrueuse alliance proposée au prince Napoléon et acceptée par lui, continue de produire une vive émotion sur l'opinion publique. Tout le monde s'accorde à dire que c'est un piège grossier dans lequel le prince est lourdement tombé.

« M. Portalis n'est qu'un agent des d'Orléans, et il a tenté de perdre le parti impérialiste aux yeux des conservateurs.

« Chacun commente cet événement à sa façon.

« Les impérialistes y trouvent une audacieuse manœuvre tendant à substituer la branche cadette des Napoléons à la branche aînée, à la branche légitime représentée par

le prince impérial. Comme nous l'avons dit hier, c'est une trahison ; le prince a jeté le masque, il veut être César à tout prix, fût-ce de Belleville. — Paul de Cassagnac. »

Le second article est intitulé *Manœuvre orléaniste* ; on y veut établir que le prince Napoléon n'entraînera personne. En voici la conclusion :

« Il n'est pas impossible que le prince Napoléon ait dit la vérité, quand il parle de « l'imprévu » de la démarche de M. Portalis. On l'a pris sans vert, et le pauvre prince n'a pas eu le temps de se reconnaître. Avec un peu de réflexion, il eût vu que certains mots de la lettre étaient, ou une sanglante ironie, ou un piège grossier tendu à sa vanité, quand, par exemple, on le traite de général, et quand on lui rappelle qu'il a commandé les armées victorieuses de Crimée et d'Italie. Il est évident que toute allusion au rôle militaire du prince Napoléon est du plus mauvais goût.

« En somme, la manœuvre orléaniste a manqué. Elle a eu pour double résultat de brûler le journal de M. Portalis auprès des communards et de jeter le prince Napoléon dans une aventure où il perd le reste de considération qu'il avait conservée en raison du nom illustre qu'il a l'honneur de porter, de ce nom qu'il s'apprete à traîner dans la fange républicaine.

« Quant au parti bonapartiste, il gagne à cet incident d'être définitivement débarrassé du prince Napoléon, qui tenait de la place, plus de place qu'il ne lui en revenait. Aussi, espérons-nous bien n'avoir plus guère à parler à nos lecteurs de la manœuvre orléaniste de M. Portalis, et du personnage qui s'est prêté avec une candeur si plaisante à une véritable trahison ; récompense des bienfaits dont Napoléon III, trop généreux, a eu le tort de le combler. — Albert Rogat. »

En somme, cet incident met les choses et les hommes en leur place : il prouve, d'abord, que le parti impérialiste est divisé, ensuite que ce parti est profondément et irrévocablement révolutionnaire.

Du reste, le langage que tiennent depuis le 5 août le *Pays* et l'*Ordre* ne pouvait laisser sur ce dernier point le moindre doute.

Ces journaux, qui refusent aujourd'hui de suivre, drapeau déployé, le prince Napoléon dans le camp radical, parlent depuis deux mois comme les radicaux.

En somme, le triste personnage qu'ils désavouent a ici un avantage sur eux : il voit où il va et il le dit.

On lit dans le Nord :

« L'alliance des radicaux avec les bonapartistes vient fort à point, ne fût-ce que comme épouvantail, au partisans du rétablissement de la royauté héréditaire, et plus d'un député hésitant pourra se trouver entraîné de la sorte dans le camp de Henri V. »

On lit dans le Français :

« Il n'est pas inutile de rappeler que M. Portalis, dont le prince accepte ainsi l'alliance sans réserve, avait, sous la Commune, pris parti contre Versailles ; c'est lui qui avait eu l'initiative de la grande souscription socialiste pour l'envoi des ouvriers à Vienne ; que parmi ses collaborateurs actuels, dont les articles font suite à la lettre du prince Napoléon, sont les anciens rédacteurs du *Corsaire*, et notamment M. Quentin, aide-de-camp de M. Delescluze dans le *Réveil*. On le voit, le prince Napoléon a l'esprit large et la main facile. »

Chronique générale.

Le *Journal officiel* publie un décret créant immédiatement 48 corps d'armée destinés à occuper ultérieurement les 48 régions entre lesquelles le territoire français sera divisé.

Les troupes spéciales à l'Algérie formeront le 49^e corps.

Sont nommés au commandement de ces corps :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES GRANDS PROCÈS MILITAIRES

LE MARÉCHAL GONTAULT DE BIRON.

(Suite et fin.)

La paix avait rompu le traité secret passé à Somme entre Biron et Charles-Emmanuel.

Le maréchal, bourrelé de remords, se rendit à Lyon, où se trouvait alors Henri IV, et, se jetant à ses pieds, il lui avoua que pendant deux mois et demi il avait trahi d'intention son pays et son roi.

Touché de cet aveu et fier de cet appel à sa clémence, le roi, qui depuis longtemps se défiait de Biron et soupçonnait ses accointances avec l'étranger, n'écouta alors que la

générosité de son âme et lui pardonnant, il lui adressa ces paroles enregistrées par l'histoire :

« Bien, maréchal, ne te souviens jamais de Bourg, et je ne me souviendrai aussi de tout le passé. »

C'est donc ce pardon de Lyon que le roi, le 27 juillet 1602, venait révoquer à l'ouverture de la première audience du Parlement, par lettres du grand sceau.

Biron était devant ses juges : en entendant la lecture de ces lettres qui lui faisaient pressentir sa condamnation, il tressaillit, et invoquant le pardon de Lyon il rappela la parole royale.

Cette parole elle-même, sans valeur du moment où des lettres d'abolition ne venaient pas la confirmer, était nulle devant le Parlement, qui passa outre, sans tenir aucun compte des assertions du maréchal.

Les juges, revenant alors à l'acte d'accusation, reprirent un à un les faits du procès, et placèrent en première ligne, à côté du traité de Somme, une tentative faite par Biron contre la vie du roi, établie en ces

termes par l'article 4 de l'acte d'accusation :

« Art. 4. — Le maréchal de Biron est accusé d'avoir voulu conduire le roy devant le fort Sainte-Catherine pour le faire tuer, et, à cette fin, d'avoir donné avis au capitaine qui était gouverneur du lieu du signal qui devait lui faire reconnaître Sa Majesté. »

Biron protesta énergiquement jusqu'à la dernière heure de sa vie contre ce chef d'accusation, mais à la seconde séance du Parlement, qui eut lieu le 29 juillet, il avoua qu'il avait eu commerce avec les ennemis de l'État.

A cet aveu si dangereux pour lui vinrent s'ajouter les dépositions de Lafin et celles d'un certain Renazé, qui avait été secrétaire particulier du maréchal.

Ces témoignages accablants qui affirmaient que le duc de Biron avait conçu le projet d'attenter à la vie du roi, achevèrent de perdre l'accusé, qui, ayant confiance en Lafin et croyant Renazé prisonnier en Sa-

voie, n'avait point récusé ces deux témoins, ainsi que l'ancien droit criminel lui en laissait la faculté.

Lafin, qui, dès le début de cette lugubre affaire, avait été le mauvais génie de Biron, le chargea avec une haine implacable dont l'expression souleva dans l'âme du duc une violente indignation contre ce misérable.

Voici comment Biron, imbu des superstitions absurdes de son époque, s'exprimait en plein Parlement sur le compte du sieur de Lafin :

« Quant à Lafin, c'est un calomniateur, c'est un sorcier ; il a communication avec les diables, il m'a ensorcelé ; il avait des images de cire parlantes, il ne me parlait jamais qu'au préalable il ne m'eût baisé l'œil gauche, et ce baiser éveillait chez moi contre mon prince des idées criminelles dont j'étais difficilement maître. »

Biron se défendit lui-même : éloquent et habile, il ne put cependant convaincre ses

Les généraux Clinchant, Montaudon, Le-brun, Deligny, Bataille, Douay, duc d'Aut-male, Ducrot, de Cisse, Forgeot, Lallemand, Lartigue, Picard, Bourbaki, Espivent, Aymard, Salignac-Fénelon et d'Aurelles de Paladines.

L'armée de Versailles est dissoute.

Le général Ladmirault reste gouverneur de Paris et commandant la première division militaire.

L'Officiel publie encore d'autres décrets organisant de nouveaux régiments de différentes armes pour les divers corps d'armée.

Il résulte de tous ces décrets que les divisions territoriales ne sont pas encore définitivement fixées.

Une lettre de Garibaldi s'exprimant en termes odieux sur le maréchal de Mac-Mahon vient de motiver la saisie d'un journal radical italien dans lequel cette lettre était insérée.

Une brochure écrite en allemand ayant pour titre : *Mac-Mahon-Bazaine*, a été saisie hier à la frontière suisse.

L'instruction de l'affaire Ranc, dont l'attention s'est momentanément détournée par suite des préoccupations politiques, et en raison surtout de l'intérêt qui s'attache au procès Bazaine, est aujourd'hui, s'il faut s'en rapporter aux informations de l'Ordre, complètement terminée.

Avis en aurait été donné au ministre de la guerre par le parquet militaire.

Le *Courrier de Paris* et le *Constitutionnel* annoncent que la candidature à la députation, dans le département de la Haute-Garonne, avait été offerte au prince Napoléon par plusieurs notabilités du parti radical.

Nous apprenons que M. Gréard, nommé par M. Jules Simon directeur de l'enseignement primaire, au ministère de l'instruction publique, vient d'être relevé de ses fonctions, à la suite d'une délibération du conseil des ministres.

M. Gréard a des opinions républicaines très-avancées, qu'il avait mises au service de MM. Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Gambetta et compagnie, en dotant un grand nombre de communes d'instituteurs primaires radicaux qui n'étaient autre chose que des agents électoraux déguisés.

On avait fait comprendre à M. Gréard que sa présence au ministère, depuis le 24 mai, n'était pas convenable et qu'il devrait se retirer de lui-même ; il n'a tenu aucun compte de ces observations bienveillantes, et on a dû prendre à son égard une mesure d'élimination parfaitement justifiée.

On nous assure que le tour de M. Charles Blanc ne tardera pas à venir, puisque le directeur des beaux-arts ne comprend pas que sa situation est devenue impossible.

Juges ni toucher leur clémence, malgré les supplications ardentes auxquelles il s'abais-sa, afin de conserver au moins sa vie. Par arrêt du Parlement, en date du 29 juillet 1602, Charles Gontault de Biron, maréchal de France, duc et pair du royaume, fut condamné pour crime de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée en place de Grève.

Jusqu'au dernier moment, Biron espéra vainement que le roi accueillerait sa demande en grâce : Henri IV fut inflexible, et la seule faveur qu'il accorda aux instances et aux prières de la famille du condamné fut que l'exécution de l'arrêt du Parlement ne serait pas publique, mais qu'elle aurait lieu dans une cour intérieure de la Bastille.

La sentence avait été prononcée le lundi 29 ; le lendemain, le roi y apposa sa signature et fixa l'exécution au mercredi 31 juillet 1602.

Ce jour-là, le premier président du Har-

Un télégramme du Caire signale un fait qui n'est pas sans gravité :

Le gouvernement égyptien a séquestré, après les avoir descellées, plusieurs caisses contenant les divers objets que le Président de la République française envoyait en présent au roi d'Abyssinie. Le chargé d'affaires de France en Egypte a aussitôt protesté contre cette saisie arbitraire, et l'on craint que cet incident ne donne lieu à un conflit diplomatique entre la France et l'Egypte.

Les correspondances d'Alsace ont déjà signalé, à plusieurs reprises, les coupes de bois qui se pratiquent au-delà de toute mesure dans la Harth, depuis que cette immense forêt est aux mains des Prussiens.

La Harth, qui s'étend à l'ouest de Mulhouse, parallèlement au Rhin et presque jusqu'à ses rives, est donc menacée de disparaître d'ici à quelques années par suite de ces procédés d'exploitation. Il a été quelquefois question, paraît-il, d'établir sur un point de son emplacement, non encore indiqué, un camp retranché de premier ordre, qui ferait face à Belfort et couvrirait le sud de l'Alsace.

En attendant l'exécution de ce projet, nos voisins se hâtent de réaliser les gros bénéfices que leur assurent des coupes répétées, comme s'ils étaient exposés à perdre demain leur récente conquête.

Signalons une décision du conseil d'hygiène qui mérite d'être connue.

A Paris, le branchement des tuyaux de conduite des eaux potables est en plomb. Il y a un an, des pétitions, des articles de journaux signalèrent le danger de ce métal dans un semblable emploi.

Le conseil d'hygiène vient enfin de reconnaître le bien fondé de ces réclamations. Il a décidé que les tuyaux de plomb seraient remplacés. Mais cette œuvre menace d'être longue, car il y a 4,500 kilomètres de tuyaux à relever.

LE FILS DU DOCTEUR NÉLATON.

M. Nélaton a laissé un peu plus de sept millions.

Son fils, M. Charles Nélaton, a 23 ans. Il n'avait pas encore fait choix d'une carrière, en 1870, lorsque la guerre fut déclarée. Son père, placé à la tête du service chirurgical de la Société internationale des secours aux blessés, le fit venir chaque jour au palais de l'Industrie, puis au Grand-Hôtel, et lui apprit à faire des pansements. Après le siège de Paris, la vocation de M. Charles Nélaton pour la profession médicale fut irrévocablement arrêtée.

On raconte à ce sujet que madame Nélaton, sa mère et ses trois sœurs essayèrent de le dissuader et firent miroiter à ses yeux les brillants avantages de la carrière diplomatique, mais, pour toute réponse, le jeune homme alla trouver l'un des meilleurs amis

lay et le chancelier de Bellière, en grand costume, traversèrent Paris accompagnés de trois maîtres des requêtes, des lieutenants civils et criminels du Châtelet, du prévôt des marchands, des quatre échevins de la ville et d'un certain nombre de conseillers au Parlement.

Ensuite, venaient le greffier Voisin, les huissiers, les sergents et les chevaliers du guet ; ce cortège se rendit à la Bastille, où lecture de son arrêt de condamnation fut faite au maréchal de Biron.

Puis, le chancelier de Bellière ayant procédé à la dégradation, Biron se confessa et s'achemina vers la cour de la Bastille, où l'échafaud se dressait sur une haute plate-forme.

Le maréchal de Gontault-Biron avait alors quarante ans : sa taille moyenne et bien prise ne s'était point alourdie malgré un léger embonpoint, ses yeux noirs exprimaient l'énergie, son nez droit était correctement dessiné, et son front sillonné de nobles cicatrices inspirait le respect.

Une barbe noire entourait son mâle visage

de son père, M. le docteur Sapey, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, et lui dit :

— On veut faire de moi un ambassadeur, mais je veux être médecin. Apprenez-moi à disséquer.

A partir de ce moment, on a pu voir chaque jour M. Charles Nélaton dans le pavillon particulier d'anatomie de M. Sapey.

Aujourd'hui élève stagiaire à l'hôpital Beaujon, dans le service de M. le docteur Dolbeau, M. Charles Nélaton va concourir, au mois d'octobre prochain, pour l'externat des hôpitaux. Il est extrêmement travailleur et on le dit appelé au plus grand avenir.

LA POLITIQUE AUX COMICES AGRICOLES.

Les comices agricoles servent décidément de tribune à nos députés en vacance.

A Messei, canton de l'Orne, MM. Gévelot, de Marcère et Christophle ont parlé à l'envi. Le premier n'a pas trop fait de politique ; aussi le journal de la localité ne rapporte-t-il pas son discours.

M. de Marcère, député du Nord en villégiature à Messei, n'a pas voulu perdre cette bonne occasion de se prononcer pour la République ; il ne pouvait du reste, à la vue des fertiles campagnes de l'Orne, sur lesquelles M. Thiers a versé la corne d'abondance, se dispenser de remercier l'auteur de la paix publique et de la prospérité des champs.

« Messieurs, s'est-il écrié, le gouvernement qui nous a procuré cette tranquillité *notoire* (sic), sous lequel la loi a été partout observée, la justice obéie, l'administration facile, c'est le gouvernement impersonnel, gouvernement qu'il faut nommer par son nom, c'est la République. Il serait injuste de méconnaître les bienfaits de cette paix publique que nous aimons par-dessus tout et que la République dirigée par le grand patriote, M. Thiers, nous a donnée. »

M. Christophle ne s'est pas contenté d'une simple pastorale en l'honneur de la tranquillité *notoire* due à M. Thiers. L'ancien président du demi-centre gauche, candidat-ministre perpétuel, a tenu à parler de l'agriculture en homme politique, en homme d'importance, en déserteur des traditions de sa famille, et non comme un simple conseiller d'arrondissement.

« Quand on parle de l'agriculture et qu'on voit les merveilleux développements qu'elle a pris de nos jours, c'est un devoir, messieurs, de se reporter à quatre-vingts ans en arrière et de jeter un regard de reconnaissance sur l'œuvre de nos pères qui nous ont assuré de pareils bienfaits.

» Il faut se souvenir, l'heure pour cela est propice, que c'est aux principes de 1789 qu'est due cette richesse et cette fécondité qui nous étonnent. Les institutions de l'ancien régime arrêtaient fatalement le progrès agricole. Les doléances des célèbres Cahiers en donnent la preuve éclatante.

et s'harmoniait avec la nuance de ses cheveux épais et fortement plantés ; sa bouche fière et dédaigneuse dénotait l'orgueil de son caractère.

Élégalement vêtu d'un pourpoint de tafetas gris, le maréchal s'avança d'un pas ferme et assuré vers l'instrument de son supplice, et le bourreau s'étant approché de lui : « Arrière, s'écria-t-il avec hauteur, garde-toi bien de me toucher d'autre chose que de l'épée. »

L'amour de la vie qui l'avait fait descendre à supplier tout le monde, depuis le roi jusqu'au moindre conseiller, n'avait point éteint son courage, et le duc de Biron porta noblement sa tête sur l'échafaud, et sut mourir en soldat et en gentilhomme.

Ce terrible drame judiciaire devait avoir son épilogue : Lafin ne jouit pas longtemps du bénéfice de sa trahison envers le maréchal, et Pierre de l'Estoile nous apprend :

« Que Lafin, étant venu à Paris, au

» C'est grâce aux efforts et aux conquêtes politiques de la révolution que l'Agriculture a été dégagée de ses liens et de ses entraves séculaires, et qu'elle a pu travailler sur un sol libre, devenu le patrimoine commun de la famille, facile à acquérir et facile à transmettre, accessible à tous, débarrassé des douanes intérieures et des fiscalités abusives. — C'est grâce à ces efforts et à ces conquêtes que l'agriculture a dû de voir sa production grandir et s'accroître jusqu'à décupler en deux tiers de siècle, malgré les guerres étrangères et les discordes intérieures. »

Dans sa transcendance politique, M. Christophle dédaigne ce qu'on appelle vulgairement l'histoire.

Il a des idées, M. Christophle ! Un président de centre gauche n'est pas tenu aux détails.

Croyez-le sur parole, bonnes gens, quand il vous déclare que l'agriculture a commencé avec les principes de 89, et s'il vous disait que le soleil s'est levé pour la première fois à cette date mémorable, il faudrait le croire encore.

Mais ce grand homme d'Etat ne semble pas mieux connaître l'agriculture que l'histoire. Ne se moque-t-il pas des paysans quand il vient leur dire que l'agriculture peut travailler aujourd'hui sur un sol libre, devenu le patrimoine commun de la famille, facile à acquérir et facile à transmettre (!), accessible à tous (!), débarrassé des douanes intérieures et des fiscalités abusives (!!).

M. Christophle ne sait donc pas ce que c'est que d'acheter une terre, hériter d'une ferme, porter du beurre et des poulets à la ville, et d'avoir affaire au percepteur et au receveur de l'enregistrement.

Comment, les frais de mutation absorbent tout l'héritage, la licitation anéantit la ferme, l'octroi mange les produits agricoles, l'impôt aspire par mille pompes tous les sucs de la terre, et M. Christophle vient proclamer emphatiquement aux paysans ébahis de Messei, que le sol est facile à acquérir et facile à transmettre, débarrassé des douanes intérieures et des fiscalités abusives !

Il n'y a pas un paysan en France qui puisse être de l'avis de M. Christophle.

Mais M. Christophle n'en conclut pas moins en ces termes :

« Voilà, messieurs, ce qu'il faut avoir présent à la mémoire ; et, puisqu'il est de mode en ce moment, dans certains milieux qui ne sont pas le pays, de renier les doctrines qui ont fait notre force et notre grandeur, et puisque l'on va même jusqu'à rêver, non de restaurer l'ancien régime (tâche à jamais impossible), mais de ramener son personnel aux affaires publiques, voilà ce que je vous conseille de ne jamais oublier. »

Ah ! monsieur Christophle, si les paysans pouvaient aussi ne jamais oublier que vous n'y entendez rien en agriculture et guère plus en politique, quel service vous leur auriez rendu de parler au comice agricole de Messei dans l'Orne !

mois d'avril 1606, pour solliciter une faveur, fut attaqué sur le pont Notre-Dame, par quinze cavaliers qui le tuèrent et qui traversèrent ensuite la ville au grand galop, l'épée nue d'une main, la bride et le pistolet de l'autre. »

Les vengeurs du maréchal de Biron ne furent jamais inquiétés.

MARCEL.

Nous publierons demain le premier article sur le maréchal Ney.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 33^e fascicule, ECR à EMB est en vente.

Il y a eu lundi cinquante-trois ans, les Parisiens furent éveillés, à cinq heures du matin, par une salve de vingt-et-un coups de canon. Un grand événement venait de s'accomplir.

Cet événement était annoncé quelques heures plus tard à la foule assemblée dans le jardin des Tuileries par le vieux roi Louis XVIII, qui, du balcon du palais, prononçait les paroles suivantes :

— Mes amis, votre joie redouble la mienne ; il nous est né un enfant à tous ; cet enfant deviendra un jour votre père ; il vous aimera comme je vous aime, comme vous aimez tous les miens.

M^{me} la duchesse de Berry venait, en effet, de mettre au monde un fils : Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord.

Le lendemain de la naissance de ce fils, surnommé par Chateaubriand l'Enfant du miracle, le roi recevait de nombreuses adresses de félicitations.

Le Corps diplomatique s'exprimait ainsi :

« Sire, le Corps diplomatique vient réunir ses félicitations à celles de toute la France, pour le grand bienfait que la Providence a daigné accorder à la tendresse paternelle de Votre Majesté. Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de regrets, est aussi l'enfant de l'Europe. Il est le présage et le garant de la paix et du repos qui devaient suivre tant d'agitation. »

La cour de cassation disait :

« Sire, la joie enivrante qu'éprouve la France de l'événement si ardemment désiré qui constitue et recommence en quelque sorte pour elle cette race auguste de saint Louis, qui la gouverne depuis huit cents ans avec tant de gloire, ne peut ni se peindre ni s'exprimer.

Il n'y a, d'une extrémité du royaume à l'autre, qu'un cri de reconnaissance, comme il n'y avait qu'un vœu de bonheur.

La France est libre enfin de s'abandonner aux présages les plus brillants sur ses destinées.... »

Quant à la ville de Paris, elle terminait ainsi son adresse au roi :

« Oui, sire, un jour il sera comme le grand Henri, votre aïeul ; on le verra, digne du sang qui l'a fait naître, consolider l'ouvrage de Votre Majesté, et se montrer, comme le Béarnais, le père, le sauveur et l'ami de son peuple... »

Les poètes, de leur côté, ne restaient pas muets. Lamartine chantait le nouveau-né dans une de ses plus belles Méditations, et Victor Hugo, qui ne se doutait guère, à cette époque, qu'il deviendrait un jour républicain, s'écriait, transporté d'enthousiasme :

Guerriers, peuple, chantez ; Bordeaux, lève la tête, Cité qui, la première, au jour de la conquête, Rendue aux fleurs de lys, a proclamé ta foi ; Et toi, que le martyr aux combats eût guidée, Sors de ta douleur, ô Vendée ! Un roi naît pour la France, un soldat naît pour toi.

Hélas ! moins de dix ans plus tard, l'enfant, que tout le monde avait acclamé au berceau, prenait avec sa famille le triste chemin de l'exil....

Je m'arrête, car je ne veux pas faire ici de politique ; mais il m'a semblé intéressant de rappeler, dans les circonstances présentes, que la date de lundi était l'anniversaire de la naissance du prince qui porte pour devise sur son cachet le refrain de la romance de Chateaubriand :

Mon pays sera mes amours
Toujours !

JEHAN VALTER.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 23 septembre : Madrid est sous l'impression cruelle d'une horrible catastrophe qui a jeté le deuil dans un grand nombre de familles les plus distinguées de la ville.

Jeudi, à trois heures du matin, le train express, venant de France, amenant environ huit cents personnes qui revenaient de Biar-

ritz, a déraillé à deux kilomètres du pont de Viana.

La force d'impulsion était si grande malheureusement que le train est arrivé jusqu'au bord de l'Ebre où la machine s'est précipitée, entraînant avec elle les deux premiers wagons, sur lesquels vinrent se précipiter, en s'amoncelant les uns sur les autres presque tous les wagons du convoi.

Cinq employés de la ligne et seize voyageurs furent tués sur le coup, c'étaient ceux qui montaient la machine ou venaient dans le premier wagon. Pour ne point trop effrayer la population, l'autorité dissimule le nombre des morts qui ne peut-être que fort considérable, comme il est facile de le comprendre : tout un convoi précipité d'une hauteur considérable dans une rivière ! Hier encore on retirait des cadavres des wagons.

Parmi les morts que l'on a pu reconnaître, on compte le brigadier Cadorniga, le fils de M. Bertran de Lys, une sœur de charité, les employés du courrier, le mécanicien, le chauffeur, le garde-frein, un colonel de gendarmerie, un lieutenant d'artillerie, un officier, puis une quantité de malheureux que l'écrasement a rendus méconnaissables.

Parmi les blessés qui sont arrivés hier soir à Madrid, il y avait une jeune personne de la grandesse dans un état désespéré, et un enfant qui a eu les jambes broyées.

Des raisons faciles à comprendre empêchent la presse de publier les noms des personnes qui ont trouvé la mort dans cette cruelle catastrophe, car toutes, ou presque toutes, appartiennent à notre haute société madrilène. Le spectacle qu'offrirait la gare du Nord dans la soirée de vendredi était déchirant, surtout lorsque sont arrivés les survivants et les blessés.

Ce sinistre est attribué aux deux mécaniciens. Pour arriver avec plus de rapidité, on avait placé une machine en tête et une autre en queue du convoi. Il paraîtrait que le mécanicien en queue forçant la vapeur plus que celui de tête, occasionna de cette façon le déraillement qui commença par la tête et se propagea rapidement tout le long des rails.

La correspondance que portait le train est totalement perdue.

ROME.

Aujourd'hui encore, les patriotes italiens disent dans leurs journaux que Pie IX est malade, qu'il a la fièvre. Eux, ont la fièvre ; mais le Souverain-Pontife se porte parfaitement.

Rome, 29 septembre.

Les RR. PP. jésuites ont quitté leur maison généralice : quatre ou cinq Pères seulement y sont restés.

Dans les cercles catholiques, on assure que le cardinal de Bonnechose n'est chargé d'aucune mission politique. Toutefois, le bruit court que M^{re} de Bonnechose demanderait au Pape de venir poser à Paris la première pierre de l'église du Sacré-Cœur.

ITALIE.

Turin, 29 septembre.

Le roi est arrivé ce matin à deux heures dix minutes.

Il a été reçu par le prince de Carignan, le duc d'Aoste et les autorités. Malgré l'incognito et l'heure matinale, beaucoup de personnes se trouvaient à la gare et ont acclamé Sa Majesté.

AMÉRIQUE.

New-York, 27 septembre, soir.

Le comité du Clearing House a résolu d'émettre des certificats d'emprunt au fur et à mesure des besoins.

Les engagements de la première banque de Washington, qui a suspendu ses paiements la semaine dernière, sont de 2 millions 700,000 dollars et son actif de 4 millions 900,000 dollars.

La Bourse sera ouverte mardi, malgré la suspension de paiements de plusieurs banques provinciales.

New-York, 29 septembre.

Deux principales banques de Chicago ont repris leurs paiements. On espère que d'autres banques recommenceront aussi à payer. Le président Grant a écrit aux négociants de New-York que le gouvernement est disposé à

faire tout ce qui est légalement possible pour ramener la confiance de leur côté.

Les banques doivent aider le gouvernement par leur escompte. Les 44 millions en réserve seront prêts pour répondre aux exigences du public. Comme application de cette ligne de conduite, le gouvernement paiera aujourd'hui les coupons de novembre.

Le bruit court que les troupes mexicaines ont fait une nouvelle incursion sur le territoire américain.

MAROC.

On assure que Muley-Abbas, frère du souverain défunt, a été proclamé empereur du Maroc.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un des romanciers les plus populaires de notre époque, Emile Gaboriau, est mort lundi matin à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, des suites d'une attaque d'apoplexie.

Emile Gaboriau était presque notre compatriote : il a fait la plus grande partie de ses études au collège de Saumur, il y a une vingtaine d'années, pendant que sa famille habitait notre ville.

Nous publierons une notice sur ce sympathique et fécond écrivain.

Nous apprenons et tous les amateurs de spectacle apprendront avec plaisir que M. Henri Chantilly, l'intelligent et habile impresario qui, après avoir laissé dans notre ville les meilleurs souvenirs, nous a donné, à l'époque des courses, de si brillantes représentations d'opéra, arrivera la semaine prochaine à Saumur avec une troupe de comédie, drame, vaudeville, opérette, opéra-bouffe, etc.

Cette compagnie dramatique, très-bien composée, paraît-il (ce qui n'a pas lieu d'étonner de la part de son directeur), débutera à Saumur le jeudi 9 ou le dimanche suivant au plus tard.

Pendant son séjour, elle nous fera connaître, dit-on, quelques nouveautés importantes, notamment la *Fille de M^{re} Angot*, l'immense succès de l'année, que le Grand-Théâtre de Nantes donne chaque soir, depuis trois semaines, sans que la vogue se ralentisse un seul instant.

En quittant Saumur, la troupe se rendra, croyons-nous, à Laval, où M. Chantilly est agréé comme directeur pour la saison d'hiver.

Quoiqu'il en soit, nous sommes heureux que M. Chantilly vienne, pour quelque temps, reprendre possession de notre scène, car, il faut bien le dire, ce directeur s'est acquis, plus que tout autre, les sympathies du public saumurois ainsi que celles de toutes les personnes avec lesquelles il s'est trouvé en relation.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Juteau, Michel, âgé de 44 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour viol envers sa fille, a été trouvé pendu dans sa cellule samedi dernier.

Nous sommes informés, dit le même journal, que des billets faux de la Banque de France, de 20 fr. et de 25 fr., circulent sur la place d'Angers.

Tous portent les mêmes numéros : en tête à gauche 663, et à droite 0,909.

Le papier est peu consistant ; les cartouches de droite et de gauche sont presque illisibles.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois d'octobre :

« D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois d'octobre présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes.

1^{re} et 2^e dizaines : Temps mixte, assez agité, souvent couvert, brumeux, humide, crues d'eau.

3^e dizaine : Temps préférable, principalement sur le Midi.

» Variations brusques de température, gelées blanches partielles (1^{re} et 3^e dizaines). Quelques orages épars vers le 13 et le 22. Quelques éclaircies entre les époques critiques. Epidémies. Gros temps.

» Les conditions astronomiques variant peu, les mois de novembre et de décembre auront à peu près la même physionomie, moins les orages, et plus, l'abaissement progressif de la température. En somme, l'automne sera assez agité, plutôt humide que sec, tempéré, sauf le dernier mois. »

La rentrée des classes à l'Institution Saint-Louis aura lieu le lundi 6 octobre.

La rentrée du pensionnat des Dames de Saint-André aura lieu le même jour.

Le pensionnat des Dames de Saint-André, situé rue des Payens, 22, et place du Petit-Thouars, reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

L'établissement est très-favorablement disposé avec de beaux jardins.

Bulletin commercial et agricole.

PRIX DES BLÉS.

Sur les marchés à blé de province, on a constaté généralement, pendant la semaine dernière, du calme et une tendance à la baisse.

A Marseille, les prix ont fléchi. Le Dauphiné, Lyon, la Haute-Bourgogne, sont calmes. En Vendée, dans la Sarthe et dans la Mayenne, les marchés sont assez bien garnis. En Normandie, on commence à voir un peu de blés à la vente, et les prix sont un peu plus faibles pour les blés indigènes, tandis qu'au Havre, les blés étrangers, en petit nombre, sont fermement tenus.

En Angleterre, les transactions se sont ralenties, et les prix ont rétrogradé de 25 centimes par 100 kilos sur le blé.

En Belgique, ainsi qu'en Hollande, transactions faibles ; on a pu constater une légère hausse dans ce dernier pays.

En Allemagne, il y a eu baisse par suite d'un ralentissement marqué dans l'exportation pour la Belgique.

Les arrivages de la mer Noire ont sensiblement augmenté pendant la dernière semaine.

Dernières Nouvelles.

On lit dans l'*Union nationale*, de Montpellier :

Nous recevons communication d'une lettre écrite par Mgr le comte de Chambord à M. le vicomte de Rodez-Bénavent, député de l'Hérault. Malgré son caractère privé, nous avons dû publier ce document dont l'importance, dans la situation actuelle, ne saurait échapper à personne :

« Frohsdorff, le 19 septembre 1873.

» Le sentiment qu'on éprouve, mon cher vicomte, en lisant les détails que vous me donnez sur la propagande révolutionnaire dans votre province, est un sentiment de tristesse ; on ne saurait descendre plus bas pour trouver des armes contre nous, et rien n'est moins digne de l'esprit français.

» En être réduit en 1873 à évoquer le fantôme de la dime, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la persécution contre nos frères séparés ; que vous dirais-je encore, de la guerre follement entreprise dans des conditions impossibles, du gouvernement des prêtres, de la prédominance des classes privilégiées ! Vous avouerez qu'on ne peut pas répondre sérieusement à des choses si peu sérieuses.

» A quels mensonges la mauvaise foi n'a-t-elle pas recours lorsqu'il s'agit d'exploiter la crédulité publique ? Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile, en face de ces manœuvres, de conserver son sang-froid, mais comptez sur le bon sens de vos intelligentes populations pour faire justice de pareilles sottises.

» Appliquez-vous surtout à faire appel au dévouement de tous les honnêtes gens sur le terrain de la réconciliation sociale. Vous savez que je ne suis point un parti, et que je ne veux pas revenir pour régner par un parti : j'ai besoin du concours de tous, et tous ont besoin de moi.

» Quant à la réconciliation si loyalement accomplie dans la Maison de France, dites à ceux qui cherchent à dénaturer ce grand acte, que tout ce qui s'est fait le 5 août a été bien fait, dans l'unique but de rendre à la France son rang, et dans les plus chers in-

fruits de sa prospérité, de sa gloire et de sa grandeur.

Comptez, mon cher Rodez, sur toute ma gratitude et ma constante affection.

HENRI.

Pour les articles non signés: P. GODET.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN.

EMPRUNT DE 1873

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan

1,388,889 Obligations au Porteur

RAPPORTANT 30 FRANCS D'INTÉRÊTS ANNUELS, PAYABLES PAR SEMESTRE LES 1^{er} AVRIL ET 1^{er} OCTOBRE

Remboursables à 500 francs en 33 ans par tirages semestriels.

PRIX D'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 297 fr. 50 c.

JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1873.

PAYABLES :			
25 fr.	en souscrivant.....	25 fr.	»
77	50 lors de la répartition....	77	50
50	du 1 ^{er} au 5 décembre 1873.....	50	»
50	du 1 ^{er} au 5 janvier 1874.....	50	»
50	du 1 ^{er} au 5 février 1874.....	50	»
45	le 1 ^{er} avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant à cette date.....	30	»

297 fr. 50 Somme réelle à verser 282 fr. 50

L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 500 fr., le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de 5 francs sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

15, PLACE VENDÔME, A PARIS

A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

A LONDRES

ET

A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 8, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873

Elle sera ouverte en même temps dans les départements, chez les correspondants de la Société de Crédit Mobilier et dans les principales villes de l'Étranger.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la Société de Crédit Mobilier et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société de Crédit Mobilier.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

4 belles brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8° de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir ;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse ;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune,

avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'Étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème: Jeanne la Flamme (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 95	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	5	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	3	75
4 1/2 % jouiss. mars.	81 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	443 75	2	50
5 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.....	370	»	8 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	402 50	»	2 50
5 % Emprunt 1871.....	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.....	727 50	7	50	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»
Emprunt 1872.....	92 10	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	347 50	»	2 50	OBLIGATIONS.			
— libéré.....	91 65	»	»	Est, jouissance nov.....	510	»	2 50	Orléans.....	275	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	902 50	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée.....	273	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	398 75	»	»	Midi, jouissance juillet.....	590	»	7 50	Est.....	270	»	»
— 1865, 4 %.....	440	3	75	Nord, jouissance octobre.....	1005	»	5	Nord.....	279 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.....	286	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.....	328 75	»	1 25	Ouest.....	270 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.....	251	»	»	Orléans, jouissance octobre.....	838 75	1	25	Midi.....	271	»	»
Banque de France, j. juillet.....	4200	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.....	328 75	»	1 25	Deux-Charentes.....	235	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	427 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Vendée.....	233 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	565	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	703 75	»	3 73				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	Société Immobilière, j. janv. .	14	»	»				

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Michel, n° 2, et quai de Limoges,

Appartenant à M. H. BAILLOU DE LA BROUSSE.

Cette maison comprend: vaste logement, cour, servitudes, remise, écurie, buanderie.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (597)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Contigues,

Situées à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° et 17 bis.

La première, occupée par M. Chapin, comprend: caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, terrasse et jardin; deux chambres et cabinets au premier étage; deux mansardes au deuxième étage.

La deuxième, où habitait M^{lle} Bonneau, comprend: caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, vestibule; quatre pièces au premier étage; greniers et mansarde.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (398)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort.

S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

FUMIERS

A VENDRE

A PRIX RÉDUITS,

Provenant des cultures de champignons.

S'adresser à M. Guy, champignoniste, au Pont-Fouchard. (352)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (406)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M. TIERCELIN, VÉTÉRINAIRE, a l'honneur de prévenir que les bruits répandus d'une cession de sa clientèle, mis en circulation par la malveillance, dans un but facile à saisir, sont complètement dénués de fondement.

Il continue, comme par le passé, l'exercice de sa profession. (372)

AVIS.

La chasse est interdite sur les propriétés ci-après :

- 1° La Fontaine, commune d'Allonnes;
 - 2° Beaumelles, dite commune d'Allonnes;
 - 3° Le Buton, commune de La Breille;
 - 4° La Buffaie, commune de La Breille;
 - 5° Et le Vau-de-Chevré, communes de La Breille et de Brain;
- Appartenant à M. DENIEAU, ancien notaire à Allonnes. (391)

HAUTES NOUVEAUTÉS.

M. Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR,

DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes.

Bonne rétribution.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d° pour les départements 4 fr.